2017-1127
2018-07-16

CONTRAC® SOFT BAIT

KILLS NORWAY AND ROOF RATS & HOUSE MICE

PASTE
RODENTICIDE

Kills Warfarin Resistant Norway Rats

Norway rats, roof rats, and house mice may consume a lethal dose in one feeding with first dead rodents appearing four or five days after treatment begins.

REGISTRATION NO.: **33164** PEST CONTROL PRODUCTS ACT

COMMERCIAL

WARNING POISON

ACTIVE INGREDIENT:
Bromadiolone……...0.005%
Contains Denatonium Benzoate
Warning, contains the allergen soy lecithin
Contains potassium sorbate at 1% as a preservative

READ THE LABEL BEFORE USING
(see back panel for additional precautionary statements)

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

Only to be used by certified pest control operators, farmers and persons authorized in government-approved pest control programs.

NET CONTENTS: 0.75-8.2 kg (75-820 sachets, 10 g/sachet).

Manufactured by:
Bell Laboratories, Inc.,
3699 Kinsman Blvd.,
Madison, WI 53704 USA
Tel: 608-241-0202

PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN, PETS AND LIVESTOCK. May be harmful or fatal if swallowed or absorbed through the skin. Do not open pre-measured sachets. Chemical-resistant gloves must be worn when handling product and when disposing of dead rodents, unconsumed bait and empty containers. Avoid contact with eyes, skin or clothing. Wash hands before eating, drinking, chewing gum, using tobacco or using the toilet. Wash skin thoroughly with soap and water after handling. Wash contaminated clothing, separately from other laundry, with soap and water before reuse. KEEP AWAY FROM FEED AND FOODSTUFFS.

All handlers must wear long-sleeved shirt and long pants, shoes plus socks, and chemical resistant gloves when handling this product.

FIRST AID:
If in eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.
If on skin or clothing, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.
If swallowed, call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.
For all cases of human ingestion, immediately notify a physician or poison control centre. If a pet or livestock poisoning is suspected, immediately contact a veterinarian.
Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Vitamin K_1 in the form of intramuscular or subcutaneous injections, or by oral ingestion are suggested remedial treatments for anticoagulant poisoning. The severity of the case measured by establishing prolonged prothrombin times (P.T.) will determine appropriate therapy. Monitoring P.T. will indicate the necessity of repeated treatments.

ENVIRONMENTAL HAZARDS: This product is toxic to fish and wildlife. Keep out of lakes, streams or ponds.

DIRECTIONS FOR USE: Use bait to control the Norway rat (*Rattus norvegicus*), Roof rat (*Rattus rattus*), and House mouse (*Mus musculus*) indoors and outdoors within 15 metres of buildings (dwellings, farm buildings, food service establishments (non-food areas), granary bins (empty), processing plants (feed, food, in non-food areas) and storage areas (non-food). Bait must be placed in tamper-resistant bait stations along the fence line of properties, outside of the 15-metre limit but within 100 metres of buildings, if the station is securely fastened (e.g. nailed down) to the fence or the ground.
Food Processing, Food Manufacturing, Food Storage and Food Service Areas:
For areas not directly related to food processing: Use only in non-food or non-feed area where feed, food, packaging and handling equipment are never opened or exposed. For areas where feed or food is processed, served, or stored: In meat and food processing plants (processing

areas), use only when plant is not in operation. Remove or cover all food, packaging material and utensils before placing bait in baiting stations. Remove all baits and dead rodents before reuse of the plant (processing areas include storage and service). Users should remove clothing immediately if pesticide gets inside. Then wash skin thoroughly and put on clean clothing

USE LIMITATIONS: Bait MUST be placed either in tamper-resistant bait stations or in locations not accessible to children, pets, livestock or non-target wildlife. DO NOT place bait in areas where there is a possibility of contaminating food or surfaces that come in direct contact with food.

Bait stations **(tier 3)** used for the placement of rodenticide bait indoors, in locations not accessible to pets or livestock must have the following characteristics: (1) be constructed of high-strength material (e.g., metal or injection molded plastic) and resistant to destruction by children: (2) have an entrance designed so that children cannot reach the bait; (3) have internal structure which prevents bait from being shaken loose; (4) have an access panel that fastens securely and locks (e.g., metal screw or padlock); and (5) bear the product name, active ingredient, guarantee, registration number, "WARNING POISON", and the skull and crossbones symbol.

Bait stations **(tier 2)** used for the placement of rodenticide bait indoors, in locations accessible to pets or livestock must have the following characteristics, in addition to those outlined above for tier 3 bait stations: (1) resistant to destruction by non-target animals; and (2) have an entrance designed so that non-target animals cannot reach bait.

Bait applied outdoors and above-ground MUST be placed in bait stations.

Bait stations **(tier 1)** used outdoors, above-ground, in locations accessible to children, pets and non-target wildlife must have the following characteristics, in addition to those outlined above for tier 2 and 3 bait stations: (1) be resistant to destruction or weakening by elements of typical non-catastrophic weather (such as, snow, rain, extremes of temperature and humidity, direct sunshine, etc.).

SELECTION OF TREATMENT AREAS: Determine areas where rats and/or mice will most likely find and consume the bait. Generally, these areas are along walls, by gnawed openings, in or beside burrows, in corners and concealed places, between floors and walls, or in locations where rodents or their signs have been observed. Maintain a steady supply of fresh bait. Remove as much alternative food as possible. Remove any spoiled or contaminated bait promptly.

APPLICATION DIRECTIONS:

NORWAY AND ROOF RATS: Apply 90 to 430 g (9 to 43 sachets *or* pouches *or* packs) per placement. Space placements 4.5 to 9 metres apart in infested areas. Use the higher rate in areas with high rat activity. Maintain an uninterrupted supply of fresh bait for at least 10 days or until signs of rat activity cease.

HOUSE MICE: Apply 10 to 60 g (1 to 6 sachets *or* pouches *or* packs) per placement. Space placements 2.5 to 3.5 metres apart in infested areas. Use the high rate at points of very high

activity. Maintain an uninterrupted supply of fresh bait for at least 15 days or until signs of mouse activity ceases.

NORWAY AND ROOF RATS AND HOUSE MICE: Replace contaminated or spoiled bait immediately. To discourage reinfestation, eliminate food, water, and harborage as much as possible. If reinfestation does occur, repeat treatment. Where a continuous source of infestation is present, establish permanent bait stations and replenish bait as needed.

DISPOSAL: Do not reuse empty container. Dispose of unused or spoiled bait in accordance with local requirements. Follow provincial instructions for any required cleaning of the container prior to its disposal. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. For information on the disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

Rodent Disposal: Dispose of dead rodents in garbage or by burying.

STORAGE: Store in cool, dry place away from other chemicals and food or feed. Store product not in use, in original container, in a secure location inaccessible to children and non-target animals.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

INDIVIDUAL SACHET/POUCH/PACK LABEL

CONTRAC® SOFT BAIT

ACTIVE INGREDIENT:
Bromadiolone :……..……....0.005%
Contains Denatonium Benzoate
Warning, contains the allergen soy lecithin
Contains potassium sorbate at 1% as a preservative

REGISTRATION NO.: **33164** PEST CONTROL PRODUCTS ACT

COMMERCIAL

WARNING POISON

READ THE LABEL BEFORE USING

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

DIRECTIONS FOR USE

See outer package label for complete DIRECTIONS FOR USE including USE LIMITATIONS

NET WEIGHT: 10 g

OPTIONAL MARKEING STATEMENTS

Easily secured [inside station]
Extremely high melt point [stable at 90°C +]
Soft bait
Soft bait sachet[s]
Soft bait pouch[es]
Soft bait pack[s]
Paste bait
Paste bait sachet[s]
Paste bait pouch[es]
Paste bait pack[s]
May be used in Protecta® and Tomcat® bait stations
Palatable, oil based formula
Sachet[s]
10 g Sachet[s]
10 g Pouch[es]
10 g Packs[s]

040517

CONTRAC® SOFT BAIT

TUE LES RATS ET LES SOURIS

PÂTE
RODENTICIDE

Tue les rats d'égout résistants à la warfarine

Les rats d'égout, les rats noirs et les souris communes peuvent ingérer une dose létale en une seule consommation, mais les premiers rongeurs peuvent prendre jusqu'à quatre à cinq jours à mourir après le début du traitement.

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : **33164** LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

COMMERCIAL

AVERTISSEMENT POISON

PRINCIPE ACTIF:
Bromadiolone……...0,005 %
Contient du benzoate de denatonium
Avertissement, contient l'allergène lécithine de soja.
Contient du sorbate de potassium à raison de 1 % à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
(consulter la face arrière pour des mises en garde supplémentaires)

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Usage réservé uniquement aux spécialistes accrédités de la lutte antiparasitaire, aux producteurs agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par l'administration publique

CONTENU NET : 0,75 à 8,2 kg (75-820 sachets, 10 g/sachet).

Fabriqué par : Bell Laboratories, Inc., 3699 Kinsman Blvd., Madison, WI 53704 É.-U.
Tél. : 608-241-0202

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Peut être nocif ou létal si ingéré ou absorbé par la peau. Ne pas ouvrir les sachets des produits prémesurés. Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés séparément du reste de la lessive, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter de nouveau. TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE..

Toute personne qui manipule ce produit doit porter un pantalon long, un vêtement à manches longues, des chaussettes et des chaussures ainsi que des gants résistant aux produits chimiques.

PREMIERS SOINS :
En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tout cas d'ingestion par des êtres humains. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est soupçonné. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXOLOGIQUES : La vitamine K_1 par injection intramusculaire ou sous-cutanée ou par voie orale est conseillée comme traitement curatif de l'empoisonnement par anticoagulant. La gravité du cas, telle que mesurée par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (P.T.), déterminera la thérapie appropriée. La surveillance du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX : Ce produit est toxique pour les poissons et la faune. Tenir à l'écart des lacs, des ruisseaux et des étangs.

MODE D'EMPLOI : Utiliser l'appât pour lutter contre les rats d'égout (*Rattus norvegicus*), les rats noirs (*Rattus rattus*) et les souris communes (*Mus musculus*) à l'intérieur et à l'extérieur à une distance de moins de 15 mètres des bâtiments (unités d'habitation, bâtiments agricoles, établissements de restauration [zones à usage non alimentaire], silos à grains [vides], usines de transformation [aliments destinés à une consommation humaine ou animale dans les zones à usage non alimentaire] et aires d'entreposage [à usage non alimentaire]). L'appât doit être placé dans un point d'appât inviolable le long des clôtures délimitant les propriétés, à l'extérieur de la limite de 15 mètres, mais à moins de 100 mètres des bâtiments, si le point est solidement fixé (cloué, par exemple) sur la clôture ou dans le sol.
Aires de transformation des aliments, fabrication de produits alimentaires, stockage des aliments et aires de service alimentaire : Pour les zones non directement liées à la transformation des aliments : utiliser seulement dans des zones à usage non alimentaire ou dans des endroits où les aliments destinés à la consommation humaine ou animale, de même que l'équipement de conditionnement ou de manutention, ne sont jamais ouverts ou exposés. Pour les zones où des aliments destinés à la consommation humaine ou animale sont transformés, servis ou entreposés : dans les usines de transformation de la viande ou des aliments (aires de transformation), utiliser seulement si l'usine ne fonctionne pas. Enlever ou couvrir tous les aliments, les emballages et les ustensiles avant de placer les appâts dans les points d'appât. Enlever tous les appâts et les rongeurs morts avant de réutiliser l'usine (les aires de transformation incluent le stockage et le service). Si le pesticide pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver la peau à fond et enfiler des vêtements propres.

RESTRICTIONS D'UTILISATION : L'appât DOIT être placé dans des points d'appât inviolables ou dans un endroit hors de la portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage ou de la faune non ciblée NE PAS placer les appâts dans un endroit où ils risqueraient de contaminer des aliments ou encore des surfaces venant en contact direct avec des aliments.

Le point d'appât **(niveau 3)** contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, mais hors de la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes : 1) être fabriqué avec un matériau d'une grande solidité (par exemple, métal ou plastique moulé par injection) afin que les enfants ne puissent le détruire; 2) son entrée doit être conçue de façon à ce que les enfants ne puissent atteindre l'appât; 3) sa structure interne doit être telle que l'appât ne puisse pas en tomber si le point d'appât est secoué; 4) son panneau donnant accès à l'intérieur doit se fermer de façon sécuritaire et doit pouvoir être verrouillé en place (par exemple, au moyen d'une vis ou d'un cadenas); 5) il doit afficher le nom du produit, celui de la matière active, la garantie, le numéro d'homologation et la mention « AVERTISSEMENT – POISON » et le symbole composé d'un crâne de squelette et de deux tibias croisés.

Le point d'appât **(niveau 2)** contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, à la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour le point d'appât de niveau 3 : 1) être résistant à la destruction par des animaux d'espèces non ciblées; 2) son entrée doit être conçue de façon à ce que les animaux des espèces non ciblées ne puissent atteindre l'appât.

Les appâts placés à l'extérieur et au-dessus du sol DOIVENT être placés dans des points d'appât.

Le point d'appât **(niveau 1)** destiné à être placé à l'extérieur, en surface, à un endroit accessible aux enfants, aux animaux de compagnie et aux espèces sauvages non ciblées, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour le point d'appât de niveau 2 ou 3 : 1) être résistant à la destruction ou à l'affaiblissement attribuables à des conditions météorologiques normales, non catastrophiques (comme la neige, la pluie, les températures et l'humidité très intenses ainsi que l'exposition directe au soleil).

SÉLECTION DES ENDROITS À TRAITER : Déterminer les endroits où les rats et/ou les souris sont plus susceptibles de trouver et consommer l'appât. Il s'agit habituellement des endroits suivants : le long des murs, près des trous rongés, dans les terriers et leurs environs, les coins et les endroits cachés, entre les murs et les planchers ou les endroits où on a observé des rongeurs ou des signes de leur présence. Maintenir un approvisionnement régulier d'appât frais. Retirer rapidement tout appât gâté ou contaminé.

DIRECTIVES D'APPLICATION :

RATS : Placer entre 90 et 430 g (9 et 43 sachets) par emplacement, habituellement à des intervalles variant entre 4,5 et 9 mètres dans les zones infestées. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appâts frais pendant au moins 10 jours ou jusqu'à ce que tout signe d'activité des rats ait cessé.
SOURIS : Placer 10 et 20 g (1 et 2 sachets) par emplacement, habituellement à des intervalles variant entre 2,5 et 3,5 mètres dans les zones infestées. Jusqu'à six sachets peuvent être requis aux endroits de haute activité. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appâts frais pendant au moins 15 jours ou jusqu'à ce que tout signe d'activité des rats ait cessé.

RATS ET SOURIS : Remplacer immédiatement tout appât gâté ou contaminé. Pour prévenir toute réinfestation, éliminer autant que possible les sources d'approvisionnement en nourriture et en eau, de même que les abris. Si une nouvelle infestation se produit, répéter le traitement. En présence d'une source continuelle d'infestation, établir des points d'appât permanents et les regarnir au besoin.

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser les contenants vides. Éliminer les appâts non utilisés ou gâtés conformément aux exigences locales. Suivre les directives provinciales lorsqu'il est nécessaire de nettoyer le contenant avant son élimination. Rendre le contenant vide impropre à tout usage ultérieur. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination des rongeurs : Jeter les rongeurs morts dans les ordures ou les enfouir.

ENTREPOSAGE : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des autres produits chimiques et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ranger le produit non utilisé dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr, hors de la portée des enfants et des animaux non ciblés..

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. .

ÉTIQUETTE DES SACHETS INDIVIDUELS

CONTRAC® SOFT BAIT

PRINCIPE ACTIF :
Bromadiolone :……....0,005 %
Contient du benzoate de denatonium
Avertissement, contient l'allergène lécithine de soja.
Contient du sorbate de potassium à raison de 1 % à titre d'agent de conservation.

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : **33164** LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

COMMERCIAL

AVERTISSEMENT POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

MODE D'EMPLOI

Consulter l'étiquette de l'emballage extérieur pour le MODE D'EMPLOI complet, y compris les RESTRICTIONS D'UTILISATION.

POIDS NET : 10 g

ÉNONCÉS DE MARKETING FACULTATIFS

Facile à fixer [à l'intérieur du point d'appât]
Utilisation à l'intérieur et à l'extérieur
Point de fusion extrêmement élevé [stable à 90 °C +]
Tue les rats et les souris
Tue les rats d'égout, les rats noirs et les souris communes
Appât mou
Sachet[s] d'appât mou
Pochette[s] d'appât mou
Paquet[s] d'appât mou
Appât souple
Sachet[s] d'appât souple
Pochette[s] d'appât souple
Appât en purée
Sachet[s] d'appât en purée
Pochette[s] d'appât en purée
Paquet[s] d'appât en purée
Appât en pâte
Sachet[s] d'appât en pâte
Pochette[s] d'appât en pâte
Paquet[s] d'appât en pâte
Peut être utilisé dans les postes d'appât Protecta® et Tomcat®
Formule à base d'huile de goût agréable
Sachet[s]
Sachet[s] de 10 g
Pochette[s] de 10 g
Paquet[s] de 10 g

040517